

Demande individuelle de dispense de prélèvement à la source Attestation sur l'honneur Comptes indivis et demembrés

**Cette demande est valable pour les revenus de l'année à venir uniquement
et doit être retournée avant 30 novembre de cette année.**

À compléter, dater, signer et à renvoyer dans une enveloppe affranchie à : Fortuneo - TSA 41707 - 35917 Rennes cedex 9.

Nous vous conseillons d'en conserver une copie.

LES PRODUITS ASSURANCE VIE, PEA ET LIVRET A NE SONT PAS CONCERNÉS PAR CETTE DEMANDE DE DISPENSE

 SYMBOLE SIGNALANT TOUTES LES **DONNÉES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES.** **LES INFORMATIONS DOIVENT ÊTRE LISIBLES ET RÉDIGÉES EN MAJUSCULES.**

CO-TITULAIRES

Tous les champs sont à compléter.

CO-TITULAIRE 1

CIVILITÉ : M. M^{me}
Nom
Prénom
Nom d'usage
Identifiant

CO-TITULAIRE 2

CIVILITÉ : M. M^{me}
Nom
Prénom
Nom d'usage
Identifiant

CO-TITULAIRE 3

CIVILITÉ : M. M^{me}
Nom
Prénom
Nom d'usage
Identifiant

CO-TITULAIRE 4

CIVILITÉ : M. M^{me}
Nom
Prénom
Nom d'usage
Identifiant

CO-TITULAIRE 5

CIVILITÉ : M. M^{me}
Nom
Prénom
Nom d'usage
Identifiant

CO-TITULAIRE 6

CIVILITÉ : M. M^{me}
Nom
Prénom
Nom d'usage
Identifiant

DISPENSE DE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

CAS N°1 : VOTRE REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE⁽¹⁾ EST INFÉRIEUR À 25 000 (OU 50 000 POUR UN COUPLE).

Nous demandons à être dispensés de l'acompte sur les intérêts et les revenus de placement à taux fixe (ex : obligations).

Nous demandons à être dispensés de l'acompte sur les dividendes.

CAS N°2 : VOTRE REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE⁽¹⁾ EST COMPRIS ENTRE 25 000 ET 50 000 (OU 50 000 ET 75 000 POUR UN COUPLE).

Nous demandons à être dispensés de l'acompte sur les dividendes.

(1) Le revenu fiscal de référence nécessaire pour demander la dispense concernant les revenus 2022 se trouve sur l'avis d'imposition reçu en 2021.



Les informations personnelles recueillies dans la présente attestation, et ultérieurement, sont nécessaires au traitement par Fortuneo et/ou ses prestataires à des fins de gestion de la relation clientèle, des produits et services souscrits. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition quant à leur usage à des fins de prospection commerciale, en écrivant à FORTUNEO - TSA 41707 - 35917 RENNES CEDEX 9 (en savoir plus : se reporter à la Politique de confidentialité disponible sur le site internet de Fortuneo).

SIGNATURES



À cette fin, nous attestons sur l'honneur que nous remplissons individuellement les conditions pour pouvoir bénéficier de cette dispense. Nous reconnaissons être informés que nous nous exposons à des sanctions fiscales, en cas de déclaration inexacte.

CO-TITULAIRE 1

Nom		Signature	
Prénom		Précédée de la mention	
Fait à	Le	"Lu et approuvé".	X

CO-TITULAIRE 2

Nom		Signature	
Prénom		Précédée de la mention	
Fait à	Le	"Lu et approuvé".	X

CO-TITULAIRE 3

Nom		Signature	
Prénom		Précédée de la mention	
Fait à	Le	"Lu et approuvé".	X

CO-TITULAIRE 4

Nom		Signature	
Prénom		Précédée de la mention	
Fait à	Le	"Lu et approuvé".	X

CO-TITULAIRE 5

Nom		Signature	
Prénom		Précédée de la mention	
Fait à	Le	"Lu et approuvé".	X

CO-TITULAIRE 6

Nom		Signature	
Prénom		Précédée de la mention	
Fait à	Le	"Lu et approuvé".	X



VOUS AVEZ TERMINÉ DE REMPLIR VOTRE DEMANDE DE DISPENSE DE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : AVANT DE NOUS LE RETOURNER, N'OUBLIEZ PAS DE SIGNER LE DOCUMENT, DE VÉRIFIER QUE VOUS AVEZ RENSEIGNÉ L'ENSEMBLE DES CHAMPS OBLIGATOIRES ET DE LE RENVoyer À L'ADRESSE INDIQUÉE CI-DESSUS.

LA DEMANDE DE DISPENSE :

- ☐ Concerne les personnes physiques résidentes fiscales françaises agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, sous réserve de respecter les conditions requises.
- ☐ Est établie sous la seule responsabilité du contribuable, une dispense établie à tort entraîne une amende égale à 10 % du montant de l'acompte non prélevé.
- ☐ Est à renouveler chaque année sous réserve de respecter les conditions requises.
- ☐ Doit être effectuée via le présent formulaire, seul celui-ci sera en effet accepté.
- ☐ Doit être formalisée auprès de chacun des établissements dans lesquels le contribuable détient des comptes.

